



Début de la séance : 18h35
Fin de la séance : 19h31

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 Juillet 2022**

Date de convocation : 13/07/2022
Nombre de conseillers : 23
Présents : 14
Nombre de votants : 19

Catherine VENTURINO - GABELLE	Céline PETIT	Guilda CHAHVERDI pouvoir à C VENTURINO GABELLE
Alain VAURY	Stéphanie GOUDAL-ORIONE	François VOLPI pouvoir à S GOUDAL ORIONE
Michèle ARNAUD	Raymonde ASTIER pouvoir à M GARSON	Sébastien LEDESMA pouvoir à J CUCCHI
Jacques CUCCHI	Pierre FABRE	Myriam GARSON
Yves GIACOMELLI absent	Brigitte LAURENT	Wanda ORLOWSKI LEVEQUE
Gandice ROSELLINI absente	Gerinne BADOUX pouvoir à M ARNAUD	Daniel VIRGIL
André APARICIO	Daniel GERVASONI	Maurice JEAN absent
Laurent MICHEL absent	Magali SARDOU	

Absents : 9
Pouvoirs : 5
Secrétaire de séance : Pierre FABRE

Vote :
- Pour :
- Contre : 0

SECRETARIAT GENERAL

1- Approbation du Procès verbal du conseil municipal du 1 Juin 2022

Vote : Pour 16

Contre 3 : D.GERVASONI- A.APARICIO- M.SARDOU

Abstention 0

2- Election du secrétaire de séance : Pierre FABRE

3- Changement de statut – CCPV

Suite au vote du conseil communautaire concernant les modifications des statuts, il est nécessaire que l'ensemble des conseils municipaux de la communauté de communes entérine ce vote. Ainsi, la modification des statuts concernent :

➤ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés.

Assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés par bacs de regroupement ou un point d'apport volontaire.

➤ Création et gestion de Maisons France Services

Créer et gérer les Maisons France Services communautaires

➤ Protection et mise en valeur de l'environnement

Coordonner les actions relatives à la transition énergétique et écologique



➤Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire

Les voiries d'intérêt communautaire sont les voiries communales ou chemins ruraux d'accès, aux équipements relevant d'une compétence communautaire.

La liste est définie limitativement comme suit :

- ✓ Ginasservis : de la D36 à l'entrée du site de traitement des déchets.
- ✓ Barjols : De la D60 à l'entrée de la déchetterie
- ✓ Rians : De la D23 à l'entrée de la déchetterie et de la centrifugeuse.
- ✓ St Julien le Montagnier : Du chemin de la Plaine à la station de dépotage
- ✓ Seillons Source d'Argens : De l'entrée de la déchetterie jusqu'à la D560 et jusqu'à la D270.

➤Vie sociale

Créer, gérer des structures multi accueil pour des enfants de 0 à 6 ans de type crèches, Relais Petite Enfance (RPE) et Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Signer les contrats avec la CAF et les autres partenaires relatifs aux actions liées aux crèches, au RPE, au LAEP et éventuellement à toutes autres tranches d'âge.

Développer et mettre en œuvre des actions éducatives, culturelles, sportives et préventives avec et pour les jeunes du territoire âgés de 11 à 26 ans. Les conseils des jeunes de 11 à 17 ans et leurs actions seront maintenus à l'échelon communal.

Créer, gérer et animer l'ensemble des équipements affectés à l'accueil et à l'information des jeunes âgés de 11 à 26 ans.

➤Mutualisation

Développer des actions de mutualisation de moyens techniques, humains et d'étude entre la Communauté de communes et ses communes membres.

Madame le Maire explique que l'ensemble des modifications ne posent aucun souci mis à part celle correspondant au transfert de la compétence Jeunesse. Sachant que la communauté de communes avait la possibilité de mettre en place ce nouveau service pour les 14 autres communes, avant d'intégrer Barjols. En effet, le service Jeunesse de Barjols a toujours donné satisfaction. Par ce transfert, la commune de Barjols, craint un service dégradé.

Vote : Pour 0

Contre 11

Abstention 3 D.GERVASONI- A.APARICIO- M.SARDOU

4- Création de la réserve communale de sécurité civile de Barjols (RCSCB)

A ce jour, la commune de Barjols est dotée d'un CCFF (Comité communal des feux de forêts). L'ensemble des concitoyens barjolais ont pu observer que les risques ne se limitent pas aux incendies. Dans le cadre du plan de sauvegarde, la commune se doit de mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour prévenir l'ensemble des risques naturels (inondations, ...), chimiques ou humains (attentats, ...). La Réserve Communale de Sécurité Civile participera au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui logistique et au rétablissement des activités ainsi qu'à la préparation de la population face aux risques. Elle pourra être appelée, sous l'égide de l'autorité municipale, à contribuer à soutenir les flux de circulation, piétonne et automobile, sur les sites des manifestations de grande ampleur.

Vote : Pour UNANIMITE

Contre 0

Abstention 0

5- Recensement 2023

Tous les cinq ans, les communes sont amenées à réaliser avec le soutien de l'INSEE le recensement de sa population. Cela demande la mise en place d'une logistique humaine et matérielle pour les mois de janvier et février 2023.

Vote : Pour UNANIMITE

Contre

0

Abstention 0



RESSOURCES HUMAINES

1- Création de postes suite à la délibération de Juin 2022 – Promu/Promouvables

Lors du dernier conseil municipal, il a été indiqué les agents potentiellement promouvables au grade supérieur. Il est nécessaire pour les nommer de créer leur poste.

Vote : Pour UNANIMITE Contre 0 Abstention 0

FINANCES

1- Bail précaire – Terrasse rue du Real

Un habitant de la commune (rue du real) souhaite louer un espace privé de la commune comme terrasse.

Vote : Pour UNANIMITE Contre 0 Abstention 0

EAU ET ASSAINISSEMENT

1- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement – Année 2021

Comme chaque année, il est nécessaire de voter le rapport annuel concernant les activités du service et de la régie de l'eau et de l'assainissement de Barjols.

Vote : Pour UNANIMITE Contre 0 Abstention 0 (sortie de M.GARSON à 19h25, réentrée à 19h28 et présente lors du vote)

PV arrêté le 20 juillet 2022 à 19h31

Catherine VENTURINO-GABELLE

Le Maire

Pierre FABRE

Le secrétaire de séance